

DEPARTEMENT : NORD
ARRONDISSEMENT : LILLE
CANTON : ARMENTIERES

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le

ID : 059-265902023-20240222-20240219DEL1-DE

S²LO
20240219DEL1

Commune d'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des DELIBERATIONS DU C.C.A.S
Du : 19 février 2024

Nombre :

De membres en exercice : 11
De présents : 7
De votants : 9
Pour : 9
Contre :
Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Erquinghem Lys, étant réuni à 19 heures, au lieu ordinaire de ses séances après convocation, sous la présidence de Monsieur Alain BEZIRARD,

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs BEZIRARD Alain, PANIEZ Laetitia, PREUDHOMME Annie, BENOIT Danièle, DERUYTER Micheline, PACCEU Sabine, DASSONVILLE Amandine,

Etaient excusés, absents :

Monsieur Jacky BOULINGUEZ, procuration à M. Alain BEZIRARD, Madame Marie-Maud CAMPHYN, Madame Edith DELEMOTTE, procuration à Me Annie PREUDHOMME, Madame Catherine THETTEN,

Conformément à l'article L.2121-5 du CGTC, Madame Amandine DASSONVILLE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration que Madame Bénédicte VANHILLE, membre désigné du Conseil Municipal, a présenté sa démission au Conseil Municipal en date du 29 janvier 2024.

Par délibération du Conseil Municipal sous la référence 20240207DEL1 du 7 février 2024, il a été procédé à la désignation de Madame Danièle BENOIT, conseillère municipale, en qualité d'administrateur du CCAS.

Outre Monsieur Alain BEZIRARD, Président du CCAS, la liste des administrateurs issus du Conseil Municipal est la suivante :

- Madame Laetitia PANIEZ,
- Monsieur Jacky BOULINGUEZ,
- Madame Annie PREUDHOMME,
- Madame Marie-Maud CAMPHYN,
- Madame Danièle BENOIT.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. à l'unanimité, prennent acte du changement d'administrateur du CCAS et de la nouvelle composition des administrateurs issus du Conseil Municipal.

OBJET /

**INSTALLATION D'UN
ADMINISTRATEUR AU CCAS
EN REMPLACEMENT D'UN
CONSEILLER MUNICIPAL
DEMISSIONNAIRE ET
APPROBATION DE LA LISTE
DES ADMINISTRATEURS
ISSUS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

DELIBERATION :

Publiée le 22 février 2024

Rendue exécutoire le 22
février 2024

Adressée au contrôle de
Légalité (Préfecture de LILLE
DRCL) le 22 février 2024

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 22 février 2024 et que la convocation de la Commission avait été faite le 12 février 2024.

Le Président,



Madame Amandine DASSONVILLE

Membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Secrétaire de Séance


Adopté, pour Ampliation

Le Président du C.C.A.S.

